

## Attribution de subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2002, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

- Franche-Comté Nature Environnement	1 150 €
- Doubs Nature Environnement	1 150 €

Les subventions seront versées après notification par le service concerné que le dossier de demande est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition proposée,
- décider d'imputer la dépense, soit 2 300 € sur la ligne budgétaire 92.832.6574.34000, inscrite au budget primitif 2002.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*